

**A diffuser à  
tous les ITPE**

*la lettre*  
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Numéro 232

Paris, le 12 juillet 2006

***Un conseil de perfectionnement du 11 juillet 2006 prometteur  
en attente de celui de septembre***

**Cher(e) camarade,**

Le Conseil de Perfectionnement de l'ENTPE du 11 juillet 2006 était l'occasion de faire un point sur l'avancement des dossiers majeurs pour l'avenir de l'école et pour lesquels le Ministre de l'Équipement s'est engagé favorablement lors de sa visite à l'ENTPE le 2 juin dernier.

Suite à la forte mobilisation des ITPE de la région Rhône-Alpes à cette occasion, le Ministre a pris l'engagement d'une publication dans les meilleurs délais du décret érigeant l'ENTPE en Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel « Ecole extérieure aux universités », pour une mise en œuvre effective au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Lors du Conseil de Perfectionnement, le secrétariat général du ministère a confirmé disposer des validations interministérielles sur le projet de décret qui va être rapidement transmis au Conseil d'Etat en juillet 2006. Par ailleurs, suite à notre demande, ce projet sera présenté au CTPM du 18 juillet 2006 puis au CTPC de fin juillet.

Nous avons insisté pour que les délais soient tenus et pour que **l'ENTPE dispose dès cette année de tous les moyens financiers et humains indispensables pour réussir le changement statutaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007**. La constitution d'une équipe projet dédiée à cet objectif et rattachée à la direction de l'école nous apparaît indispensable pour les deux années à venir, tant la transformation en EPSCP est complexe et ne saurait souffrir d'aucun retard ou blocage.

Nous avons demandé à pouvoir disposer d'un projet de Règlement Intérieur pour l'ENTPE dès le Conseil de Perfectionnement du 15 septembre 2006. Ce R.I. définira notamment la gouvernance de l'Etablissement Public et la constitution des conseils d'administration, scientifique et des études, constitution qui devra faire toute leur place à tous les employeurs actuels et futurs des ITPE.

Nous avons obtenu que le Règlement Intérieur soit adopté par le Conseil de Perfectionnement, organisant ainsi le passage au futur Conseil d'Administration, préalablement à sa validation par le Ministre de l'Équipement.

**Sur l'ouverture de l'ENTPE à la FPT**, nous avons interrogé l'administration sur l'avancement du projet de convention entre l'ENTPE et le CNFPT (dont les actions ont été présentées au Conseil de Perfectionnement en mars 2005 !) annoncée par le ministre de l'Équipement aux journées du RST en septembre 2005, convention permettant alors l'intégration du CNFPT au sein du futur conseil d'administration.

Pour nous, la volonté exprimée conjointement déjà en 2005 par le Ministre de l'Équipement et celui délégué aux collectivités locales, de créer une filière de formation commune pour les ingénieurs susceptibles d'intervenir pour l'Etat et les collectivités territoriales, doit se concrétiser en 2006 par des actes en faveur de l'ENTPE, en lien avec le CNFPT dont le Président vient d'écrire dans ce sens au Ministre de l'Équipement.

Le secrétariat général du ministère nous a indiqué la constitution récente d'un groupe de travail entre le ministère et le CNFPT au sujet des écoles et des formations. Nous nous félicitons de tels échanges mais ce groupe de travail ne saurait retarder une fois encore l'aboutissement de la convention concernant l'ENTPE, qui se trouve être à l'initiative de ce rapprochement entre le MTETM et le CNFPT.

Là encore, nous attendons du Ministre qu'il respecte la parole donnée en 2005 et qu'il a confirmée le 2 juin 2006 **en validant sans délai les orientations et partenariats prévus par le projet de convention.**

En dehors de la réforme des enseignements qui termine de se mettre en place dans de bonnes conditions par le cursus et l'organisation des cours de la troisième année pour la rentrée de septembre 2006, nous restons vigilants pour que les deux dossiers vitaux pour l'avenir de l'ENTPE évoluent au rythme annoncé.

Il est indispensable d'avoir une publication du décret statutaire à l'automne 2006, de disposer d'un projet de Règlement Intérieur dès la rentrée de septembre 2006 et que les actions identifiées par le projet de convention entre l'ENTPE et le CNFPT soient validées durant l'été.

Le Conseil de Perfectionnement du 15 septembre 2006 permettra de vérifier la concrétisation de toutes ces évolutions prometteuses.

**Pascal PAVAGEAU**  
**Secrétaire Général**

